

Développer la conservation ou conserver le développement ? Quelques considérations historiques sur les deux termes et les moyens d'en sortir¹

Estienne RODARY²

Un comité national de tourisme décide de renforcer le tourisme des parcs : "Le tourisme mondial est entre les mains de trois ou quatre grandes firmes. C'est à elles qu'il faut s'adresser et, à cet égard, la démarche que [nous allons] faire auprès du Ministre sera décisive, car elle aura pour effet de l'accréditer officiellement auprès de ces Agences qui sans cela resteraient inaccessibles. D'autre part, il ne faudrait pas leur parler d'esthétique ou de sentiment, mais de commerce."

Le tourisme dans un parc national africain génère des recettes d'un montant de 1,9 million d'euros par an.

Un responsable national d'une administration des parcs déclare "une chose est certaine, les réserves et les parcs nationaux ne pourront jamais être vraiment un succès sans la coopération des communautés locales elles-mêmes. Le moyen le plus simple, et finalement le plus économique, est de faire de ces communautés des partenaires de notre projet". Cela permet de créer quatre ans plus tard plusieurs sanctuaires de faune gérés par les communautés locales.

Une communauté locale se mobilise en partenariat avec des conservationnistes pour créer une réserve de faune contre l'avis de l'administration des parcs.

Un article souligne que "les territoires africains de [l'Afrique de l'Ouest] sont géographiquement les mieux placés pour bénéficier de ces nouveaux courants [du tourisme]". Et une brochure précise : "le parc du W du Niger : les éléphants à seulement cinq heures d'avion depuis la France !".

¹ Une version initiale de ce texte a été présentée au colloque *Gecorev. Gestion concertée des ressources naturelles et de l'environnement*, C3ED, Université de Saint-Quentin-en-Yvelines, 26-28 juin 2006. Le titre de cette communication a été donné avant de prendre connaissance de l'article de Carl Folke (2006), au titre similaire mais sans lien direct avec le sujet.

² Institut de recherche pour le développement (IRD, UR 199) et University of the Witwatersrand (Johannesburg), estienne.rodary@ird.fr

Quelles sont les dates de ces différentes histoires ? Contrairement à ce que l'actualité des thèmes qu'ils abordent pourrait laisser penser, ces récits ont tous plus d'un demi-siècle. Le réalisme du comité de tourisme, qui s'adresse aux *world companies* pour impulser une industrie touristique plutôt qu'aux gouvernements concernés apparaît dans une note de 1926. C'est la section du tourisme et de la propagande coloniale de l'empire français qui fait le constat d'une mondialisation déjà en place³. Le parc qui engrange des revenus pouvant faire pâlir d'envie l'immense majorité des aires protégées actuelles est le parc national Kruger en 1934, dans ce qui était alors l'Union Sud-Africaine (Anonyme, 1953). Le souci de partenariat avec les populations locales est transformé en politique nationale de conservation en 1956 au Kenya (Matheka, 2005). Sept ans plus tard, la chef Batawana Pulane Moremi s'associe à des conservationnistes blancs pour créer la réserve de faune de Moremi dans le Bechuanaland (actuel Botswana) (Bolaane, 2005). Enfin, la proximité des parcs avec l'Europe comme argument commercial concerne les pays d'Afrique de l'Ouest par rapport à leurs homologues d'Afrique orientale. Mais la première mention est parue dans le journal *Marchés Coloniaux* en 1949 (Duvelle, 1949), tandis que la seconde est une publicité récente de la compagnie Point Afrique.

Ces différents exemples illustrent la pérennité des thématiques développées dans le monde de la gestion des ressources naturelles. Ils montrent que les innovations ne sont souvent que des traductions de mouvements anciens, des remises sur l'agenda politique de choix déjà vieux, ou encore des phénomènes de mode qui éclipsent la visibilité d'expériences passées.

Dans le cadre des politiques de conservation des ressources naturelles, ce type de constat s'avère particulièrement important et organise l'argumentaire de l'article. Nous montrons, d'une part, les liens historiques entre conservation et développement (1). Ceux-ci sont plus forts et plus problématiques qu'on ne le présente généralement : la conservation a été construite contre le développement, tout en empruntant les caractéristiques principales. Cette approche permet, d'autre part, de replacer les pratiques actuelles dans un contexte historique nécessaire à une compréhension des enjeux contemporains (2). En analysant les limites des politiques de conservation communautaire des ressources naturelles, on cherche à sortir des impasses du développement, de la conservation, ainsi que de leur enfant commun, le développement durable, et à jeter les bases d'une cosmopolitique de la biodiversité. Ces deux concepts partagent, en effet, une attention à la différence dans la globalité qui peut amener de profonds changements dans nos rapports à la "nature" et dans les politiques qui les fondent.

³ Intervention de Maurice Rondet-Saint au Conseil supérieur des colonies, secrétariat général, conseil économique, section du tourisme et de la propagande coloniale. Procès-verbal de la séance du 18 janvier 1926.

1. ÉLÉMENTS D'HISTOIRE SUR LES LIENS ENTRE DÉVELOPPEMENT ET CONSERVATION

On sait qu'il est toujours trompeur de parler de précurseurs. Dans le cas de la conservation et du développement, néanmoins, la recherche d'événements précurseurs de la notion de développement durable peut s'avérer pertinente, comme éléments explicatifs de la formation des concepts qui ont fondé les actions et les institutions qui vont se consacrer à la conservation de la nature dans un monde où dominait le développement. On distingue trois temps de la conservation : un temps où se construisent les premières politiques de protection de la nature, partageant de nombreux points communs avec la notion récente de développement durable ; un temps de restriction des politiques de protection à des aires protégées censées s'opposer aux effets du développement et, enfin, un temps de réouverture à des politiques intégratives dans le contexte d'émergence du développement durable.

1.1 *Le proto-développement durable*

On commence à bien connaître les expériences et les politiques qui ont eu lieu à l'aube de la période moderne et qui peuvent être aujourd'hui apparentées, par certains aspects, à des formes anachroniques de développement durable. Ces expériences ont lieu entre le XVII^e et le XIX^e siècle, schématiquement entre l'ordonnance de Colbert sur les eaux et forêts en 1669 qui ouvre une politique de gestion "patrimoniale" des forêts, et le livre de George Perkins Marsh, *Man and nature*, publié en 1864 (Marsh, 1965 (1864)). Entre ces deux dates, plusieurs régions du monde ont connu des expériences de gestion "durable" des ressources naturelles, au sens où elles associaient un souci de mise en valeur à une préoccupation environnementale, une démarche intégrative (notamment la formalisation des liens entre déforestation et régimes pluviométriques) et une dimension sociale, comme dans le cas des théories développées par Le Play dans les forêts françaises (Kalaora et Savoye, 1986), ou les tentatives de gestion intégrées dans les îles tropicales des empires français et britannique, avec, en particulier, les premières politiques "environnementales" de Pierre Poivre sur l'île Maurice à la fin du XVIII^e siècle (Grove, 1995). Il y avait évidemment eu des politiques de gestion des ressources naturelles avant, et il y en aurait plus tard. Mais la période est particulière en cela qu'elle associe un processus de formation de la modernité (dont les effets en termes de transformation des milieux naturels sont spécifiques, par leurs dimensions, à l'entreprise initiée par le monde occidental) aux premières prises de consciences sur les conséquences écologiques des dynamiques du capitalisme.

1.2 *La conservation, "rejet" du développement*

À la fin du XIX^e siècle, ce qui change est la place que peuvent occuper ces prises de consciences et leurs traductions politiques dans un univers où dominant la mise en valeur et l'exploitation des milieux. La création emblématique du Parc

national de Yellowstone aux États-Unis en 1872, comme les changements visibles à la même époque dans le corps forestier français en faveur d'une approche étatique et experte montrent la même chose : un isolement de la question conservacionniste par rapport aux transformations sociales issues des révolutions industrielles.

La conservation, comme champ social institué, est donc tout autant une conséquence de la modernité qu'un mouvement d'opposition à celle-ci. On peut même dire que la conservation est une création du développement⁴. Le mouvement de création des aires protégées (réserves de chasse, puis parcs nationaux) et la constitution des administrations en charge de ces espaces sont les traductions concrètes d'une sectorialisation de la conservation, conséquence de sa marginalisation dans les référentiels de l'action publique et de la nécessité d'un isolement pour exister. Tout au long du XX^e siècle, la conservation se confronte ainsi à d'autres secteurs d'activités occupés à exploiter le territoire. En Afrique britannique, par exemple, la formation d'un secteur de la nature s'est faite contre les populations autochtones, mais également contre le secteur agricole, pour lequel la faune sauvage pouvait représenter une menace d'épizootie et les aires protégées des concurrents directs dans l'aménagement de l'espace national (MacKenzie, 1988). Mais si la conservation paraît s'isoler dans sa réserve et apparaît antinomique avec l'exploitation de la nature, elle partage néanmoins avec celle-ci les mêmes logiques : une rationalité basée sur un savoir scientifique, une approche technique de la gestion des milieux et un contrôle par l'État des espaces et des hommes. La conservation s'oppose alors à d'autres secteurs de l'action publique, mais elle s'intègre en même temps dans les cadres dominants et les logiques d'action de l'État. L'expression qui fonde la démarche des parcs nationaux, celle d'un "État dans l'État", doit être comprise dans deux sens. Elle montre la volonté de pérenniser les mesures de protection de la nature (notamment vis-à-vis des risques de changement des orientations politiques que les gouvernements indépendants des anciennes colonies peuvent, aux yeux des écologistes et administrateurs coloniaux, créer⁵), mais elle illustre aussi que, dans son enclave spatiale et sectorielle, la conservation se pense de manière identique à l'État qui l'entoure (Constantin, 1988, Dumoulin et Rodary, 2005).

Ce modèle va être soumis à de nombreuses crises, liées à l'incapacité des autorités à opérer une frontière étanche entre aires protégées et dynamiques sociales. Le renforcement du braconnage, l'absence de bénéfices pour les populations locales, le dépassement du paradigme d'équilibre écosystémique de la science écologique et la rhétorique internationale de rapprochement entre développement et environnement vont progressivement délégitimer les actions de conservation.

⁴ Affirmation anachronique si l'on se souvient que le "développement" est, à proprement parler, une invention de l'après Seconde Guerre mondiale.

⁵ Voir, par exemple, le livre de Julian Huxley (1961), ancien directeur de l'Unesco, initiateur de l'Union mondiale pour la nature (UICN) et du Fonds mondial pour la nature (WWF).

La remise en cause qui va secouer le monde conservationniste dans les années 1970 est donc également une crise des formes d'intervention de l'État sur les espaces et les ressources naturelles (Scott, 1998), dans son incapacité, à la fois en termes de légitimité politique et de résultats économiques, à réduire le champ social à une marchandisation de la nature (*via* le tourisme) appuyée par un discours scientifique préservationniste et un contrôle centralisé des hommes et de la nature.

1.3 Le développement durable signe-t-il la mort de la conservation ?

La "création" de la notion de développement durable est donc un troisième temps dans l'histoire de la conservation (Rodary et Castellanet, 2003b). La notion remet à jour des préoccupations que l'entreprise moderne avait marginalisées ; en ce sens, les similitudes sont évidentes entre les expériences de proto-développement durable du XIX^e siècle et les tentatives d'application de ce nouveau concept de la fin du XX^e. Les différences tiennent à la période historique qui n'est pas la même : les limites que l'écologie impose à l'action humaine, pressenties par les précurseurs mais restées inaudibles pour la civilisation occidentale du XX^e siècle, sont aujourd'hui réévaluées à l'aune des catastrophes qui ont jalonné la modernité dans ses formulations capitalistes ou socialistes. Qui plus est, les dynamiques économiques et les enjeux politiques à l'aube des révolutions industrielles ont peu à voir avec les inerties structurelles et les intérêts qui s'opposent actuellement à la mise en place du développement durable.

Conséquence de ce constat, l'utilisation du terme de développement durable est galvaudée. Sans aborder ici la définition de cette notion, on veut insister sur un point théorique lourd de conséquences pour la conservation. Pour autant qu'on accepte de débarrasser la réflexion sur le développement durable d'un carcan dicté par les préceptes d'une modernisation écologique du capitalisme (Chartier et Deléage, 1998, Fischer et Hajer, 1999), on peut poser comme hypothèse que les liens antinomiques entre conservation et développement puissent devenir caducs dans un monde soutenable. Si le développement durable tenait ses promesses en termes de réconciliation entre les processus destructeurs d'exploitation de la nature et les impératifs de protection de l'environnement, il se pourrait que la conservation en tant que secteur spécifique de l'action politique ne soit plus nécessaire. Ainsi, en se plaçant sur un niveau purement théorique, la jonction entre les avancées de la conservation et le référentiel du développement durable se situe potentiellement sur une mort programmée d'un secteur consacré à des objets dont la sauvegarde pourrait un jour être le souci de tous et constituer un des référentiels globaux de l'action politique... Ceci n'est évidemment pas un horizon réaliste, mais représente un cadre d'analyse permettant de situer scientifiquement le développement durable et de problématiser les éventuels transferts et diffusions d'expériences de conservation de la biodiversité dans des cadres politiques plus larges.

2. DE LA GESTION DURABLE DES RESSOURCES NATURELLES À UNE COSMOPOLITIQUE DE LA BIODIVERSITÉ

Sortis affaiblis d'une crise de légitimité, les grands organismes de conservation ont, en 1980, repris à leur compte la notion de développement durable pour se poser en opérateurs incontournables de ce nouveau référentiel. Et 25 ans plus tard, le monde conservationniste se présente encore comme le principal acteur du développement durable, en affirmant que les aires protégées, outils historiques de la conservation, sont aujourd'hui des champs d'expérience de la soutenabilité (Phillips, 2002). Dans ce cadre, les aires protégées ont été redéfinies de manière extensive et s'imposent comme un des modes majeurs d'utilisation de l'espace à l'échelle planétaire. Cette extension s'est accompagnée d'une politique d'articulation entre conservation et développement. Les politiques "d'intégration" ont suscité un très fort engouement dans les années 1980 et 1990, avec un discours participatif devenu dominant dans le champ de la conservation, une multiplication des expériences de gestion intégrée ou communautaire dans la plupart des pays du globe et la recherche d'une synergie entre les politiques de protection et des politiques plus larges d'environnement et d'aménagement du territoire. Ces évolutions sont entrées en résonance avec le concept de biodiversité, néologisme créé à la fin des années 1980 et qui a dès l'origine eu une dimension proprement politique, en pointant l'influence des pratiques humaines sur les dynamiques de diversité biologique. Les programmes intégrés de conservation et de développement, la gestion communautaire des ressources naturelles, l'écotourisme, les réserves extractivistes, etc., sont désormais les standards d'action des politiques de gestion durable de la biodiversité. Or, cette démarche reste marquée par sa proximité avec les logiques de développement et les limites qui se posent actuellement à la conservation tiennent précisément à cette proximité. En cela, le développement durable pérennise plutôt qu'il ne rénove les liens problématiques entre conservation et développement.

2.1 *Décentraliser l'économie de la conservation*

Si la diffusion des programmes participatifs et leur inscription dans le développement durable laissent entendre que tout est changé dans le monde de la conservation, l'analyse historique permet de relativiser ces affirmations, en indiquant que les politiques intégrées de développement et de conservation sont novatrices dans leur échelle d'intervention davantage que dans leur logique d'action et leur fonctionnement. Mais surtout, le changement d'échelle signe leur ancrage au sein des cadres développementalistes.

La connexion entre le souci de protection et l'intérêt économique s'opère très tôt dans un nombre limité de régions du monde. Certains analystes affirment que la jonction entre les deux champs n'a jamais cessée, à l'image de l'histoire de l'approche patrimoniale, vieille de plusieurs siècles. Cette position néglige

probablement l'effet structurel que peuvent avoir les idéologies qui dominent une époque. Comme on l'a vu plus haut, la première moitié du XX^e siècle est marquée par une marginalisation de l'idée même d'intégration entre souci économique et conservationniste.

La remise sur l'agenda conservationniste d'une préoccupation économique est néanmoins ancienne. Dans les régions où le tourisme, la chasse ou la forêt représentaient des secteurs économiques potentiels, le lien est, sinon mis en pratique, du moins évoqué, dès la fin du XIX^e siècle aux États-Unis et dans les années 1930 en Afrique. L'Afrique du Sud a, dès les années 1930, une économie des parcs générant l'équivalent de plusieurs millions d'euros par an. En 1950, le Kenya gagnait l'équivalent de 200 000 euros par an du tourisme des parcs, et la première concession dans le parc d'Amboseli est donnée à un consortium de tour-opérateurs privés (qui doit partager ses revenus avec les Maasai). Un quart de siècle plus tôt, on notait déjà la potentialité économique de la conservation dans le monde anglo-saxon, pour déplorer les lacunes françaises : "On n'en pourrait faire autant [sic] dans nos colonies car nous n'avons ni personnel, ni argent, ni méthode. Le plus pratique serait qu'une entente intervint entre ces compagnies et l'administration pour l'organisation du tourisme cynégétique. N'oublions pas qu'il représente un mouvement d'affaire de 80 millions de francs par an en Afrique orientale anglaise. C'est d'ailleurs en Amérique qu'il faut faire de la propagande touristique. Sur les 20 000 touristes américains qui vont dans l'Océan Pacifique, Java en détourne 8 000 et l'Indochine 250. Le vrai champ d'action est donc là : il ne tient qu'à nous de l'utiliser⁶."

Ainsi, le deuxième temps de la conservation avait vu l'économie investir le champ conservationniste, en particulier à travers le développement de l'activité touristique. Le troisième temps n'a pas abandonné ce lien : il a simplement effectué un glissement depuis un système d'économie marchande contrôlée par l'État vers des systèmes décentralisés et/ou privatisés. Si changement il y a dans les années 1980, c'est d'abord en termes de changement d'échelle. Le local devient l'opérateur principal des actions de protection de la nature et des mesures qui l'entourent. Plus qu'une nouveauté marchande, et davantage qu'une modification des orientations politiques, le tournant durabiliste procède d'une inscription de nouveaux agents dans un cadre déjà existant qui conserve ses objectifs et ses modalités d'organisation, mais ne les adresse plus aux mêmes personnes, délaissant le niveau national au profit des acteurs locaux.

2.2 Les limites de l'intéressement local

Le retour vers le local et son articulation avec le développement durable ont connu un succès médiatique impressionnant. Mais l'engouement participatif et les promesses d'intégration ont été pourtant rapidement confrontés à des

⁶ Intervention de Maurice Rondet-Saint au Conseil supérieur des colonies, secrétariat général, conseil économique, section du tourisme et de la propagande coloniale. Procès-verbal de la séance du 28 décembre 1925.

critiques assez virulentes, remettant en cause à la fois l'intérêt social de la décentralisation telle qu'elle était menée dans le monde conservateur et l'intérêt écologique des programmes de gestion durable.

La critique d'essence politique a pointé les limites de l'objectif d'une gestion strictement locale de la nature, en recomplexifiant l'analyse sociale et en indiquant les liens intrinsèques qui existent entre les communautés locales et les structures nationales ou mondiales. Ces analyses ont montré que pour des raisons à la fois propres aux structures sociopolitiques locales (impossibilité d'une participation égalitaire), aux influences politiques nationales (limitation de la décentralisation dans le cadre du contrôle de l'État central) et aux réseaux économiques (presque toujours nationaux ou internationaux), la conservation basée sur l'intéressement local était presque toujours un échec (McShane et Wells, 2004, Spiteri et Nepal, 2006). Le discours "local-libéral" (Rodary et Castellonet, 2003a), selon lequel le local serait la forme parfaite de marchandisation de la nature et la meilleure organisation politique de gestion de la biodiversité, s'apparenterait alors davantage à une construction rhétorique qu'à une réalité de terrain. Ces constats commencent à se diffuser dans les agences internationales, qui reconnaissent depuis peu que l'État continue à exercer une autorité légitime et que les réseaux politiques et financiers internationaux doivent être pris en compte dans les organisations institutionnelles en charge de la biodiversité.

L'autre critique est venue des écologues et des biologistes. Le tournant participatif des années 1980 avait proportionnellement réduit l'influence de ces spécialistes, sommés alors de travailler sur des questions sociales. Vingt ans plus tard, le constat d'échec des expériences de gestion durable leur a permis de retrouver un discours politique légitime (Brechin et *al.*, 2003). Selon eux, puisque les tentatives de développement durable local susceptible de répondre à la fois aux impératifs de protection de la biodiversité et aux besoins des sociétés s'avéraient irréalisables et puisque le taux de destruction de la biodiversité obligeait à une mobilisation urgente, un retour à des formes classiques de conservation pouvait être justifié. Ceci revient à exclure de nouveau les dynamiques sociales du champ d'action de la conservation, dont le caractère avant tout biologique est réaffirmé (van Schaik et *al.*, 2002). Ce faisant, la recherche de stratégies durables au niveau local a été délaissée au profit de modes plus directs d'investissements associant efficacité écologique et économique sans préoccupation sociale directe. En particulier, l'alliance avec les peuples "autochtones" qui était apparue particulièrement prometteuse dans les années 1990 est actuellement remise en cause (Chapin, 2004). En conséquence, ce qui était apparu dès les années 1980 comme une application concrète des préceptes du développement durable est aujourd'hui largement questionné. Les expériences de gestion intégrée de l'environnement et du développement, initiées avant même que les politiques ne s'emparent du référentiel durable, sont désormais en crise.

On doit alors admettre que la conservation ne s'est pas extraite des cadres globaux du développement. Elle s'est engagée dans le tout participatif et le local

au moment où l'État était largement discrédité et où les politiques de développement se recentraient sur la décentralisation, les acteurs non gouvernementaux et le renforcement politique (*empowerment*) local. Elle connaît un retour à des modalités plus centralisées de gestion de la biodiversité alors que, de manière identique, l'État retrouve une certaine légitimité dans la construction des politiques publiques. La dimension potentiellement révolutionnaire du développement durable dans sa remise en cause des schémas d'utilisation de l'environnement par les sociétés modernes se trouve alors entièrement marginalisée. Il faut probablement y voir une continuité avec les cadres historiques qui, comme on l'a montré, ont associé de manière antinomique conservation et développement et ont, par ce lien conflictuel, entravé les potentialités d'un dépassement des contradictions environnementales de la modernité.

2.3 Vers une cosmopolitique de la biodiversité ?

Mais il est également possible d'identifier, dans les politiques de conservation de la biodiversité, les signes d'un décentrage susceptible de dépasser les limites du développement, qu'il soit ou non durable. Ceci s'effectuerait sur une construction politique capable de prendre en compte à la fois la nécessité de sauvegarder la diversité qui fonde les dynamiques écologiques et la logique qui conduit à ce constat, par essence globalisée. On retrouve alors les deux caractéristiques qui fondent l'idée cosmopolitique : un souci universel associé à un respect des différences (Appiah, 2006).

L'analyse des menaces qui pèsent sur la biodiversité procède, en effet, d'une évaluation mondiale des écosystèmes. Elle s'inscrit dans une vision globalisée des enjeux, elle-même partie intégrante d'un système social également mondialisé (Young et *al.*, 2006). La diffusion de la biosphère comme unité pertinente pour l'étude des dynamiques écologiques a fait écho à la "nouvelle globalisation" sociale qui prenait corps au début des années 1990. Produit et acteur de la globalisation, la biodiversité est un tout que les agents de la conservation prennent comme tel, et participe d'une potentielle uniformisation des pratiques et des référentiels à l'échelle internationale. Ce "secteur mondialisé de la conservation de la biodiversité" (Dumoulin et Rodary, 2005) a ainsi une incidence sur les formes que prennent les politiques ou les programmes au niveau local. La "contextualisation" des politiques de conservation, c'est-à-dire la manière dont elles sont effectivement appliquées sur le terrain, est dans ce cadre largement déterminée par des facteurs mondiaux, comme la focalisation sur l'aspect marchand de la biodiversité, ou le besoin de visibilité médiatique (et les retombées financières) des actions menées par les grands organismes de conservation.

Mais parallèlement, la biodiversité est entrée en résonance avec la notion à la fois plus large et plus politique de diversité. Un glissement s'est effectué depuis la diversité biologique vers la diversité sociale. Cela a été justifié par le changement paradigmatique intervenu dans la science écologique, qui a placé la

notion de déséquilibre au centre des processus écologiques (Scoones, 1999, Wallington et *al.* 2005). Les perturbations et les instabilités sont désormais considérées par les spécialistes comme des éléments intrinsèques de l'évolution des milieux, ce qui a deux conséquences : ces milieux peuvent être caractérisés par des histoires spécifiques et par la diversité de leurs structures. Ces modifications dans l'approche écologique ont donc eu un écho particulier avec la relégitimation des pratiques et des savoirs locaux dans la gestion des espaces qui s'est opérée depuis les années 1970. En ce sens, le constat scientifique de l'importance de l'action anthropique dans le maintien de la biodiversité a été renforcé par une symétrie métaphorique dans le champ socio-politique : puisque la biodiversité est mieux protégée par des pratiques différentes, la diversité des sociétés devrait elle aussi être protégée. Cette "double conservation", basée sur l'existence d'un lien entre la diversité naturelle et la diversité sociale qui se consolide dans les années 1990, a été largement débattue et critiquée, notamment pour son approche fixiste et anhistorique des dynamiques sociales que l'on tentait de conserver (Dumoulin, 2003).

Pour autant, ces critiques de l'association entre diversité sociale et biodiversité dissimulent l'intérêt heuristique et politique de ce rapprochement. La biodiversité suppose une vision globale de l'action humaine, au sens où la menace de destruction s'évalue à l'échelle de la biosphère, mais elle porte intrinsèquement une exigence de diversité, au sens où le concept relie diversité et dynamique écologique. C'est cette nécessité d'associer diversité et globalisation que les politiques de gestion des parcs nationaux par les États, puis les politiques participatives, n'ont pas pris en compte. On retrouve dans cette contradiction apparente le paradoxe du projet universaliste tel qu'il se développe actuellement dans la globalisation, dans laquelle la diffusion de principes libéraux (liberté économique et politique, égalité...) se traduit par des formes de sujétion et d'acculturation, au sens où la réduction de l'altérité s'accompagne de rapports violents de domination et où des pathologies sociales sont produites par le système libéral lui-même (Honneth, 2006). Face à ces crises, les réponses politiques générales, comme celle spécifique à la conservation, ne peuvent pas se fonder uniquement sur un retour à des cadres étatiques et à des organisations nationales, pas plus qu'elles ne peuvent s'appuyer seulement sur une autonomisation de sociétés locales. À l'inverse, une approche cosmopolitique représente une alternative permettant de tracer des jalons théoriques pour sortir de l'opposition entre universalisme et localisme, en ce qu'elle constitue une tentative de construction d'un ensemble aux dimensions planétaires traversé par le projet politique de faire vivre les différences et de reconnaître la diversité sociale à différentes échelles (Breckenridge et *al.*, 2002, Beck, 2006). On retrouve ainsi les difficultés, mais aussi les potentialités liées à la conservation, où le constat d'une crise mondiale d'érosion de la biodiversité se traduit par un souci de ce qui se passe "ailleurs" et par la volonté de maintenir une diversité. La contextualisation d'une exigence mondiale ne devrait alors en aucun cas se traduire par une double conservation

conservatrice – au sens d’une recherche de tradition et de climax – mais au contraire renforcer le projet politique de construction de la diversité.

CONCLUSION

Selon le paradigme dominant de la science écologique et de la pensée politique, nous sommes donc dans une situation inédite, où l’objet naturel ne constitue plus la face obscure ou antinomique du projet politique de la modernité, comme cela fut le cas dans l’histoire de l’État-nation et de ce que l’on a nommé le développement, mais représente, au contraire, une synergie évidente avec le souci d’amélioration des conditions sociales, économiques et politiques de l’ensemble de l’humanité.

BIBLIOGRAPHIE

- ANONYME (1953) *Comptes-rendus de la troisième conférence internationale pour la protection de la faune et de la flore en Afrique, Bukavu, 26-31 octobre 1953, Congo Belge*, Direction agriculture, forêts et élevage (Ministère des Colonies)/UIPN Bruxelles.
- APPIAH, K. A. (2006) *Cosmopolitanism. Ethics in a world of strangers*, London, Penguin Books.
- BECK U. (2006) *Qu'est-ce que le cosmopolitisme ?*, Paris, Aubier.
- BOLAANE M. (2005) Chiefs, hunters and adventurers: the foundation of the Okavango/Moremi National Park, Botswana, *Journal of Historical Geography*, 31, 241-259.
- BRECHIN S. R., WILSHUSEN P. R., FORTWANGLER C. L., WEST, P. C. (Dir.) (2003) *Contested nature. Promoting international biodiversity with social justice in the twenty-first century*, New York, State Univ. of New York Press.
- BRECKENRIDGE C. A., POLLOCK S., BHABHA H. K., CHAKRABARTY D. (Dir.) (2002) *Cosmopolitanism*, Durham/London, Duke Univ. Press.
- CHAPIN M. (2004) A challenge to conservationists, *Worldwatch Magazine*, novembre/décembre, 17-31.
- CHARTIER D., DELÉAGE J.-P. (1998) The international environmental NGOs: from the revolutionary alternative to the pragmatism of reform, *Environmental politics*, 7(3), 26-41.
- CONSTANTIN F. (1988) La production sociale des espaces naturels protégés : Ossau-Tsavo mêmes combats ? in Constantin F. (Dir.), *Mélanges en l'honneur du professeur J. Aventure. Aux frontières de l'économie et du droit*, Pau, Univ. de Pau et des Pays de l'Adour, 153-182.
- DUMOULIN D. (2003) Les savoirs locaux dans le filet des ONG transnationales : leur rôle au Mexique, *Revue Internationale des Sciences Sociales*, 178, 653-664.
- DUMOULIN D., RODARY E., (2005) Les ONG, au centre du secteur mondial de la conservation de la biodiversité, in Aubertin C. (Dir.), *Représenter la nature ? ONG et biodiversité*, Paris, Editions de l'IRD, 59-98.
- DUVELLE C. (1949) L’automobile au service du tourisme africain, *Marchés Coloniaux*, 215(24 décembre), 2773-2774.

- FISCHER F., HAJER M. A. (Dir.) (1999) *Living with nature. Environmental politics as cultural discourse*, Oxford/New York, Oxford Univ. Press.
- FOLKE C. (2006) The economic perspective: conservation against development versus conservation for development, *Conservation Biology*, 20(3), 686-688.
- GROVE R. H. (1995) *Green imperialism. Colonial expansion, tropical island Edens and the origins of environmentalism 1600-1860*, Cambridge, Cambridge Univ. Press.
- HONNETH A. (2006) *La société du mépris. Vers une nouvelle théorie critique*, Paris, La Découverte.
- HUXLEY J. (1961) *The conservation of wildlife and natural habitats in Central and East Africa*, Paris, UNESCO.
- KALAORA B., SAVOYE A. (1986) *La forêt pacifiée. Les forestiers de l'École de Le Play, experts des sociétés pastorales*, Paris, L'Harmattan.
- MACKENZIE J. M. (1988) *The empire of nature. Hunting, conservation and British imperialism*, Manchester, Manchester Univ. Press.
- MARSH G. P. 1965 (1864) *Man and nature; or, physical geography as modified by human action*, Cambridge, The Belknap Press of Harvard Univ. Press.
- MATHEKA R. (2005) Antecedents to the community wildlife conservation programme in Kenya, 1946-1964, *Environment and History*, 11, 239-267.
- MACSHANE T. O., WELLS M. P. (Dir.) (2004) *Getting biodiversity projects to work. Toward more effective conservation and development*, New York, Columbia Univ. Press.
- PHILLIPS A. (2002) *IUCN Category V Protected Areas Guidelines. Protected landscapes/seascapes*, Cambridge/Gland, IUCN.
- RODARY E., CASTELLANET C. (2003a) L'avenir de la conservation : du libéralisme local aux régulations transcalaires, in Rodary E., Castellanet C., Rossi G. (Dir.), *Conservation de la nature et développement. L'intégration impossible ?*, Paris, Karthala/GRET, 285-302.
- RODARY E., CASTELLANET C. (2003b) Les trois temps de la conservation, in : Rodary E., Castellanet C., Rossi G. (Dir.), *Conservation de la nature et développement. L'intégration impossible ?* Paris, Karthala/GRET, 5-44.
- SCOONES I. (1999) New ecology and the social sciences: what prospects for a fruitful engagement?, *Annual Review of Anthropology*, 28, 479-507.
- SCOTT J. C. (1998) *Seeing like a state. How certain schemes to improve the human condition have failed*, New Haven/London, Yale Univ. Press.
- SPITERI A., NEPAL S. K. (2006) Incentive-based conservation programs in developing countries: a review of some key issues and suggestions for improvements, *Environmental Management*, 37(1), 1-14.
- VAN SCHAİK C., TERBORGH J., RAO M. (Dir.) (2002) *Making parks work. Strategies for preserving tropical nature*, Washington, Island Press.
- WALLINGTON T. J., HOBBS R. J., MOORE S. A. (2005) Implications of current ecological thinking for biodiversity conservation: a review of the salient issues, *Ecology and Society*, 10, <http://www.ecologyandsociety.org/vol10/iss1/>.
- YOUNG O. R., BERKHOUT F., GALLOPIN G. C., JANSSEN M. A., OSTROM E., VAN DER LEEUW S. (2006) The globalization of socio-ecological systems: an agenda for scientific research, *Global Environmental Change*, 16(3), 304-316.
